

Reglement interieur familles

Accueils de loisirs de CLEGUEREC (ALSH)



Une équipe d'animateurs•trices qualifié•es accueille vos enfants de 4 à 15 ans sur les temps de loisirs.

Accueil

L'accueil de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) a pour objet d'accueillir les enfants de 4 à 15 ans durant les vacances scolaires (Février, Pâques, Toussaint) pour la pratique d'activités de loisirs éducatifs.

L'organisateur est la commune de Cléguérec.

L'ALSH est habilité par la direction départementale de la Cohésion Sociale (DDCS).

L'accueil des enfants se fait à la maison de l'enfance de Cléguérec.

INSCRIPTIONS et reglement

Les tarifs sont appliqués à la journée, en fonction du quotient familial.

La fiche d'inscription, pour la période concernée, doit être obligatoirement retournée 3 jours avant l'activité afin de valider l'inscription.

Les Bons Caf azur, MSA sont acceptés.

Toute inscription vaut engagement de paiement. Seul motif important (maladie ou urgence familiale) sera pris en compte pour annuler le paiement.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Pour une première inscription : remplir un **dossier enfant** (en Mairie ou téléchargeable sur le site de la commune www.cleguerec.fr) et fournir une copie des **pages de vaccinations**.

Les inscriptions ne seront effectives que si le dossier est complet. Veiller à remplir la totalité du document de manière lisible et le transmettre à l'ALSH concerné ou au Service Enfance Jeunesse.

Depot des inscriptions, à chaque période de vacances:

- à la mairie, avant les vacances
- à l'ALSH, à la maison de l'enfance, pendant les vacances
- ou par Mail : alsh@cleguerec.fr

Toute inscription est définitive, il n'est donc pas possible de l'annuler ou de la modifier (sauf en cas de maladie, justificatif à fournir dans les 15 jours).

Remise des enfants aux familles

Les enfants sont pris en charge à la fin de la journée par leurs parents ou par toute autre personne nommément désignés par ces derniers.

Les enfants vous seront remis en main propre à l'intérieur de la structure.

Une autorisation parentale écrite est demandée pour tout enfant qui rentre seul à la maison.

LES HORAIRES

L'accueil de loisirs est ouvert de 8h00 à 18 h 00 sur les petites vacances scolaires.

Les activités de l'accueil de loisirs débuteront à **9h30** et se termineront le soir à **17h30**.
Une garderie est assurée par l'équipe d'animation **de 8h00 à 9h30 et de 17h30 à 18h00**

Sur les petites vacances scolaires, les inscriptions se font à la journée.

L'été, les inscriptions se font uniquement à la semaine.

Les parents sont tenus de respecter les horaires d'ouverture et de fermeture de l'ALSH et de prévenir d'un retard ou d'une absence de l'enfant.

Les enfants déposés avant 8h00 seront sous la responsabilité des parents et non du centre.
Notez que les horaires peuvent varier en fonction de l'activité mise en place.

L'enfant doit être accompagné jusqu'à la personne chargée de l'accueil. Si l'enfant quitte l'ALSH avec une autre personne que ses représentants légaux, l'équipe de direction doit être prévenue systématiquement.

Une autorisation parentale écrite est demandée pour tout enfant qui rentre seul à la maison.

Les familles sont priées de prévenir en cas d'absence.

Bareme de participation des familles

	<i>Journée</i>	<i>Sortie ½ journée</i>	<i>Sortie journée entière</i>
QF < 680	10€	11€	12€
681 < QF < 999	12€	13€	14€
1000 < QF QF non communiqué	14€	15€	16€
Hors commune	15€	16€	17€

Les repas

Le repas est pris au restaurant scolaire municipal, à 12h.

Le temps du repas est encadré par l'équipe d'animation

Il est important de signaler lors de l'inscription si votre enfant a une allergie alimentaire.

Vers 17h15, un goûter est distribué aux enfants.

TROUSSEAU

Prévoir une tenue adaptée selon la météo et la sortie : vêtements de pluie, crème solaire, casquette, maillot de bain, serviette et bonnet de bain pour la piscine/plage.

Il est fortement conseillé de noter le nom et le prénom de l'enfant sur ses affaires.

Nous nous réservons le droit de modifier le programme en fonction des conditions météorologiques, de l'effectif...

Pour les plus jeunes, prévoir un sac avec un change et un doudou si besoin.

Les enfants ne doivent pas apporter de jeux, bijoux, objets de valeur.

L'ALSH décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

La sécurité

Les portes du hall d'entrée de la maison de l'enfance doivent rester fermées après chaque passage. Les parents sont tenus de se présenter à l'accueil auprès d'un animateur, à l'arrivée et au départ de leur enfant.

Tout accident doit être immédiatement signalé à la personne responsable du groupe.

Dans la cour, il est interdit aux enfants de :

- Sortir seul dans la rue
- Aller chercher un jeu hors de l'enceinte sans la permission de la personne responsable
- Grimper sur le mur et au grillage
- Apporter au centre tout objet dangereux ou susceptible d'occasionner des blessures
- Se livrer à des jeux violents
- Se bousculer

Les enfants doivent :

- Respecter le matériel mis à disposition
- Suivre les consignes des animateurs lors des sorties
- Rester correctement en rang sur le trottoir
- Marcher 2 par 2
- Rester grouper lors des déplacements

Chacun essaiera de vivre dans le respect des autres en évitant les paroles grossières, les disputes, et les conflits se régleront de manière pacifique.

Les assurances

L'assurance est obligatoire pour toutes les activités extra-scolaires ; tant pour les dommages causés par l'enfant que pour ceux qu'il pourrait se causer à lui-même.

Nous demandons aux parents de nous fournir une attestation d'assurance extra-scolaire en cas de besoin.

HYGIENE / SANTÉ

Aucun médicament ne sera administré à l'enfant sans présentation d'une ordonnance médicale. Ils sont à remettre à un responsable dès votre arrivée, avec nom et prénom de l'enfant : ne pas les laisser dans le sac (ex : ventoline). L'enfant doit être à jour de ses vaccinations.

Un accueil individualisé peut éventuellement être envisagé en cas de situation de handicap, d'allergie alimentaire ou autre. Un rendez-vous devra être pris avec la direction de l'ALSH.

Les enfants accueillis doivent être en bonne santé et avoir une bonne hygiène corporelle.

Toute maladie portant préjudice à autrui devra être immédiatement signalée au directeur de l'ALSH. Si l'enfant reste malade dans la journée nous préviendrons la famille.

LES CONDITIONS D'ACCUEIL ET VIE COLLECTIVE

Toute dégradation due à la malveillance sera évaluée et facturée à la famille de l'enfant responsable. Les enfants devront contribuer au maintien de la propreté dans les locaux et dans la cour.

Dans le cas où l'enfant par son comportement se mettrait en danger ou perturberait le bon déroulement des activités, il pourrait être exclu temporairement ou définitivement en cas de récidive.

Si le comportement d'un enfant perturbe le fonctionnement et la vie collective de l'accueil de loisirs, les parents seront avertis par l'équipe d'animation.

Une réflexion commune pourra entraîner la modification des modalités d'accueil de l'enfant si les difficultés persistent.

Merci de transmettre à l'équipe, toute information que vous jugerez utile, afin que votre enfant passe une bonne journée au sein de l'ALSH.

L'équipe d'animation organise :

- les siestes/les temps calmes, selon les âges et les besoins de chaque enfant,
- la répartition des groupes d'âge.

Le respect des uns et des autres ainsi que du matériel et des locaux sont indispensables pour pouvoir bien vivre ensemble. Le respect est un droit, mais également un devoir pour chacun d'entre nous.

Le respect de ce règlement favorisera le bon déroulement de l'accueil de loisirs.

Chaque enfant pourra ainsi passer d'agréables vacances dans un environnement accueillant.